



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de parc photovoltaïque au sol aux lieux-dits «La plaine Caillaud» et «Chez Matignon» sur la commune de BAZAC présenté par la SASU Centrale de Production d'Énergies Renouvelables de BAZAC (CPENR de BAZAC)

Par arrêté du **11 JUIL. 2023**, la Préfète de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 35,5 jours, soit du 29 septembre 2023 à 14h au 3 novembre 2023 à 17h, relative à la demande de permis de construire présentée par la CPENR de BAZAC.

Cette demande concerne le projet de construction et d'exploitation de la centrale photovoltaïque au sol d'une puissance d'environ 15,7 Mwc pour une surface totale clôturée de 19,7 ha sur deux zones séparées par un chemin rural aux lieux-dits «La plaine Caillaud» et «Chez Matignon» sur le territoire de la commune de BAZAC.

Elle sera composée de 29052 modules d'une puissance unitaire de 540 Wc, de quatre postes de transformation, d'un poste de livraison et d'une réserve incendie de 120m³.

Le maître d'ouvrage est la CPENR de BAZAC dont le siège social se situe au 2 Rue du libre Échange 31500 Toulouse.

Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à M Gaston BILEITCZUK à l'adresse : gaston.bileitczuk@abo-wind.fr ou en téléphonant au 05 32 26 26 50.

Sont désignés : Monsieur Hervé HUCTEAU, consultant en qualité sécurité environnement, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Patrick RULLAC, attaché d'administration de l'État hors classe en retraite en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de BAZAC (siège de l'enquête) pendant toute la durée de l'enquête.

Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie précitée, sur le site de la préfecture de la Charente et sur un poste informatique installé dans le hall de la préfecture.

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, auprès de la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement, 7-9 rue de la préfecture CS 92301 - 16023 ANGOULÊME Cedex).

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet au siège de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ou les adresser :

- **par voie postale** : Mairie de BAZAC, à l'attention de M HUCTEAU, Le Bourg 16210 BAZAC

- **par voie électronique à l'adresse** : pref-solaire-bazac-cpenr@charente.gouv.fr

Les documents relatifs à l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique ainsi que les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements, s'ils sont émis, seront publiés sur le site de la préfecture de la Charente: www.charente.gouv.fr (rubrique : Actions de l'Etat - Environnement-Chasse-Eau-Risques - DUP-ICPE-IOTA - BAZAC).

Par ailleurs, le lien du dossier sur le site national projets-environnement.gouv.fr est le suivant:

<https://www.projets-environnement.gouv.fr/page/fiche/?q=recordsid:202312011951>

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie selon le calendrier suivant:

à la Mairie de BAZAC

le 29 septembre 2023 de 14h à 17h

le 6 octobre 2023 de 14h à 17h

le 13 octobre 2023 de 14h à 17h

le 20 octobre 2023 de 14h à 17h

le 3 novembre 2023 de 14h à 17h

Il transmettra son rapport et ses conclusions, dans le délai prévu à l'article L 123-15 du code de l'environnement, à la préfète de la Charente qui en adressera une copie au maire de BAZAC pour y être tenue à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront tenus à disposition du public pendant la même durée sur le site de la préfecture de la Charente.

La Préfète de la Charente pourra prononcer la décision d'autorisation ou de refus du permis de construire (PC n° 016.034.21.C0003) de la centrale solaire photovoltaïque sur la commune de BAZAC.